

**Projet de déclaration du RSSG Saïd Djinnit lors de la conférence extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation au Mali**  
(Abidjan – 27 mars 2012)

Excellence, Monsieur le Président Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO)

Excellences, Madame et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement et chefs de délégations des États membres de la CEDEAO,

Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO, l'Ambassadeur Kadre Desiré Ouedraogo.

Monsieur le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra,

Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA,

Mesdames et Messieurs,

1. Permettez-moi à mon tour de féliciter le peuple et les dirigeants politiques sénégalais pour la belle victoire qu'ils ont offert à la démocratie.
2. Le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur BAN Ki-moon, qui vous transmet ses chaleureuses salutations, m'a également demandé de vous exprimer toute son appréciation pour la célérité avec laquelle les dirigeants de la CEDEAO se sont saisis de la situation préoccupante qui prévaut au Mali.
3. Le coup d'État du 22 mars a marqué un coup d'arrêt au processus démocratique en cours au Mali, contrevenant ainsi aux principes de gouvernance démocratique adoptés par la CEDEAO et l'Union africaine. Il est venu compliquer une situation déjà rendue précaire suite au déclenchement de la rébellion au nord du pays, depuis la mi-janvier, intervenant dans un contexte sous-régional sécuritaire et humanitaire très préoccupant. De surcroît, le coup est intervenu alors même que les efforts et l'attention de la communauté internationale convergeaient pour aider le Mali à surmonter les défis posés par la détérioration des situations sécuritaire et humanitaire, entraînant une crise dont les conséquences sur la paix, la sécurité et la stabilité de la sous-région ne doivent pas être négligées.

4. En effet, la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réunie le 20 mars à Bamako, avec la participation de la CEDEAO et des Nations Unies et en présence des représentants de la communauté internationale, avait réaffirmé son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, et rejeté tout recours à la rébellion armée au Mali. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA avait par ailleurs exprimé sa volonté de soutenir activement un processus de médiation animé par les pays voisins du Mali, ainsi que par la CEDEAO. Elle avait aussi convenu de la mise en place, sous l'égide de l'UA et des Nations unies, d'un Groupe de soutien et de suivi comprenant tous les pays voisins, la CEDEAO, ainsi que d'autres partenaires internationaux, pour soutenir le processus de médiation recommandé par le Conseil.

5. Le coup d'État a été largement condamné au sein de la communauté internationale, en particulier par la CEDEAO, l'Union Africaine, et les Nations Unies. En ce qui concerne les Nations Unies, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, se sont prononcés, le 22 mars, pour le retour immédiat de l'ordre constitutionnel et du gouvernement démocratiquement élu, et demandé que soit préservé le processus électoral comme prévu initialement. Le Conseil a renforcé ce message le 26 mars, dans une déclaration sur la situation au Sahel, exigeant que la junte militaire mette fin aux violences et regagne les casernes. Le Secrétaire général a par ailleurs exprimé la disponibilité des Nations Unies à s'impliquer activement, aux côtés de la sous-région et de la CEDEAO dans les efforts visant à trouver une issue rapide à la crise.

6. Je souhaite, au nom des Nations Unies, insister sur la nécessité de libérer immédiatement toutes les personnalités détenues depuis le 22 mars, dans des conditions inacceptables. Je me permets également de souligner la nécessité d'une réponse ferme de la part de la communauté internationale suite au changement anticonstitutionnel au Mali, et ce faisant mettre en garde contre toute velléité semblable dans la sous-région.

7. Je suis confiant que les présentes assises de la CEDEAO donneront l'occasion d'une concertation dans le prolongement de la réunion de Bamako autour de la l'impératif de la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali, de la cessation des hostilités et de l'instauration d'un dialogue sur la problématique du Nord Mali, dans le cadre de l'intégrité et de la souveraineté du Mali.

8. Je saisis cette occasion pour réitérer la détermination des Nations Unies à continuer de travailler étroitement avec la CEDEAO en vue d'une solution rapide à la crise dans le cadre d'une approche concertée entre les acteurs de la sous-région avec le soutien de la communauté internationale.

Je vous remercie.